

DEMANDE D'ACCEPTATION PREALABLE

A retourner 72h avant les premiers dépôts : f.dupre@scvn.fr



Société des Carrières
de Vignats et de Normandie

Cadre réservé à SCV

N°de demande : _____ Date de la demande : _____ Validité : du _____ au _____

1 Renseignements "Producteur" : propriétaire du terrain / Maître d'ouvrage

Raison sociale : N°Siret : Adresse : Code postal : _____ Commune : _____	Personne à contacter : Mail : Téléphone : _____
---	---

2 Renseignements "Demandeur" : client

Raison sociale : N°Siret : Adresse : Code postal : _____ Commune : _____	Personne à contacter : Mail : Téléphone : _____
---	---

3 Renseignements "Transporteurs"

Raison sociale : N°Siret : Adresse : Code postal : _____	Raison sociale : N°Siret : Adresse : Code postal : _____
---	---

4 Adresse du chantier : précisez (rue, n°, lieu-dit)

Adresse : _____ Commune : _____
Point GPS Latitude : Longitude :

5 Caractéristiques des apports :

Volume prévisionnel : _____ m3 Date prévisionnelle de la 1^{ère} livraison : _____
Durée des apports : _____

6 Identification des entrants :

<input type="checkbox"/> TERRES ET CAILLOUX	<input type="checkbox"/> BETON	<input type="checkbox"/> TERRES ET PIERRES	<input type="checkbox"/> MELANGE TUILES CERAMIQUES	<input type="checkbox"/> BRIQUES	<input type="checkbox"/> TUILES
Code déchet : 17 05 04 Ne contenant pas de substances dangereuses	Code déchet : 17 01 01 Uniquement les déchets de production et de commercialisation ainsi que les déchets de construction et de démolition ne provenant pas de sites contaminés, triés	Code déchet : 20 02 02 Provenant uniquement de jardins et de parcs et à l'exclusion de la terre végétale et de la tourbe	Code déchet : 17 01 07 Uniquement les déchets de construction et de démolition ne provenant pas de sites contaminés, triés	Code déchet : 17 01 02 Uniquement les déchets de production et de commercialisation ainsi que les déchets de construction et de démolition ne provenant pas de sites contaminés, triés	Code déchet : 17 01 03 <u>ET CERAMIQUES</u> Uniquement les déchets de production et de commercialisation ainsi que les déchets de construction et de démolition ne provenant pas de sites contaminés, triés

7 Engagement concernant le chantier :

<input type="checkbox"/> Le chantier n'est pas présumé ou connu comme contaminé, le demandeur s'engage à : → Amener des matériaux conformes aux spécifications de la présente demande, et conformes à l'arrêté du 12 décembre 2014 → Utiliser des camions conformes à la législation, et respecter nos consignes de sécurité (pas de surcharge, E.P.I pour les chauffeurs, consignes de circulation sur site, etc) → Nous informer de tout élément susceptible d'engendrer une modification de la présente demande, notamment en cas de présomption de matériaux pollués ou n'entrant pas dans la classification exposée au point 6.	<input type="checkbox"/> Le chantier est présumé ou connu comme potentiellement contaminé, le demandeur s'engage à : → Nous fournir une analyse du potentiel polluant des matériaux, sur la base des critères d'admission définis par l'arrêté du 12 décembre 2014 → Fournir pour chaque chargement le plan de maillage indiquant la classification des terres excavées, ainsi que la référence du maillage et la profondeur de maille correspondant au chargement → Respecter les trois engagements relatifs au chantier non présumé ou connu comme contaminé (ci-contre).
--	---

Producteur

Date : _____
Cachet et signature : _____

Demandeur

Date : _____
Cachet et signature : _____

Avertissement : tout déchet non autorisé sur nos sites fera l'objet d'un refus par notre société, qui a pour obligation d'en informer les autorités compétentes.

8 Décision : ACCORD REFUS

Nom : _____
Prénom : _____
Date : _____
Cachet, signature : _____
Motif en cas de refus : _____